



Extrait du Mairie de Petit-Bourg

<http://www.ville-petitbourg.fr/spip.php?article1665>

Baignade interdite

- Petit-Bourg - Ma mairie - Le Maire de Petit-Bourg - Communiqués -



Date de mise en ligne : lundi 12 octobre 2015

Copyright © Mairie de Petit-Bourg - Tous droits réservés

Baignade interdite jusqu'à nouvel ordre au saut de la Lézarde.

L'accès et la baignade au saut de la Lézarde sont strictement interdits jusqu'à nouvel ordre, en raison du niveau élevé de risque, notamment caractérisé par les fortes pluies, qui ont contribué à éroder le sentier.

Le Maire invite la population à faire preuve de prudence et de vigilance.